



Téléfax: (41-22) 917 90 08
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléx: 41 29 62
Téléphone: (41-22) 928 91 40
Internet: www.ohchr.org
E-mail: mchingsimon@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: NVeb11_mcs_2011

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de se référer à la résolution A/HRC/15/17 intitulée « Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme : suivi de la résolution 11/8 du Conseil » qui a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2010.

Le Haut-Commissariat a été prié de préparer une compilation analytique des bonnes pratiques ou pratiques efficaces s'agissant d'adopter une approche de l'élimination de la mortalité et la morbidité maternelles qui soit fondée sur les droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme demande que la compilation analytique :

- a) explique en quoi de telles initiatives traduisent une approche fondée sur les droits de l'homme ;
- b) présente les éléments de ces initiatives qui ont permis une réduction de la mortalité et la morbidité maternelles grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme ; et
- c) décrit les moyens de renforcer encore une telle approche par des initiatives similaires.

Afin d'aider le Haut-Commissariat dans la préparation de ce rapport, les Etats et toutes les autres parties prenantes concernées, y compris les organisations régionales, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, les procédures spéciales pertinentes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque mondiale, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme, sont invités à fournir des renseignements sur les **initiatives qui illustrent les bonnes pratiques ou les pratiques efficaces s'agissant d'adopter une approche de la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles évitables qui soit fondée sur les droits de l'homme** au bureau du Haut-Commissariat.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme serait reconnaissant si ces renseignements sur les bonnes pratiques ou pratiques efficaces pouvaient être envoyés au bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Office des Nations Unie à Genève, CH 1211 Genève 10; fax. +41 22 917 90 08; e-mail: registry@ohchr.org) **sous forme de communication n'excédant pas 3000 mots** avant le **1er avril 2011**. A moins que vous n'en fassiez la demande expresse contraire, les informations fournies seront mises à disposition sur le site internet du Haut-Commissariat. Toute demande de renseignements peut être adressée à Melinda Ching Simon à l'adresse suivante mchingsimon@ohchr.org ou par téléphone: +41 22 928 91 40.

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme se saisit de cette occasion pour renouveler à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève l'assurance de sa très haute considération.

Genève, le 13 janvier 2011

